

Communiqué de presse

« Les personnes en situation de handicap ne doivent plus rencontrer d'obstacles à leur pleine participation à la vie sociale, ni subir de violations de leurs droits humains. » La Fondation Emera, en partenariat avec la Haute École valaisanne de Travail social et Forum Handicap Valais-Wallis, a organisé, le 24 novembre 2016, un forum, afin d'évaluer le degré de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les échanges ont montré que, même si des progrès ont été accomplis ces dernières années, le chemin vers la pleine participation sociale des personnes en situation de handicap valaisannes est encore long et concerne pleinement les cantons.

Plus de 200 personnes ont répondu, jeudi dernier au Techno-Pôle de Sierre, à une invitation de la Fondation Emera et de ses partenaires, la HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Travail Social – et Forum Handicap Valais-Wallis. Quelques-uns des plus grands spécialistes suisses et valaisans en matière de droits des personnes en situation de handicap ont brossé un tableau de la situation actuelle en matière de mise en œuvre de la Convention au niveau nationale et cantonale. Une Table ronde a permis à des personnes en situation de handicap d'exprimer leur point de vue.

Le degré de mise en œuvre de la Convention, ratifiée par la Suisse en 2014, est aujourd'hui difficile à apprécier, faute de monitoring systématique de ses effets sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Plusieurs problèmes récurrents, partagés partout en Suisse et pour lesquelles la Convention n'a pas encore permis des avancées suffisantes, ont pu être mis en évidence, parmi lesquels :

- **L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle** : Celui-ci reste difficile pour un grand nombre de personnes avec handicap, notamment mental et psychique. Bien que qualifiées et motivées, elles rencontrent souvent de nombreux obstacles les empêchant d'accéder au premier marché du travail.
- **L'inclusion scolaire** : Les enfants et adolescents en situation de handicap sont souvent amenés à fréquenter une école spécialisée, alors qu'ils seraient en mesure d'intégrer une école régulière s'ils disposaient des soutiens requis.
- **L'environnement bâti et les moyens de transport** : Ceux-ci ne sont pas encore suffisamment accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette accessibilité est pourtant un prérequis incontournable pour une bonne participation sociale.
- **L'autodétermination et la liberté de choix du lieu de vie** : Les personnes en situation de handicap n'ont souvent pas la possibilité de choisir librement leur lieu de vie. Les instruments de soutien à la vie à domicile présentent actuellement des lacunes que ne permettent souvent pas d'éviter des placements en institutions spécialisés coûteux et non souhaités.

La Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées doit être appliquée tant au niveau fédéral que cantonal. En Valais, une réflexion doit être menée pour assurer cette mise en vigueur. Quatre demandes prioritaires à l'intention des autorités politiques et administratives du canton ont été formulées :

- Une **politique cantonale du handicap globale et transversale** doit être définie, en cohérence avec la politique nationale du handicap qu'approuvera le Conseil fédéral en 2017.
- Après 25 ans d'existence, la **loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH)** doit être révisée afin d'orienter son action vers une plus grande participation sociale.
- Un organisme indépendant doit être créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention et de la LIPH. Il pourrait s'agir d'un « **Observatoire valaisan du handicap** », par analogie à ce que notre canton a mis sur pied dans le domaine du tourisme.
- Une **étude** doit être menée pour définir les attentes et priorités des usagers. Un **guide de bonnes pratiques** doit être créé à l'intention des administrations cantonales et communales, afin d'assurer le respect des droits des personnes avec handicap dans leurs domaines de responsabilités.

Au vu du succès de ce forum et de la pertinence de la thématique pour les personnes qu'elle accompagne, la Fondation Emera a prévu d'organiser d'autres journées d'échange de ce type dans les années à venir.

*La **Fondation Emera** est une institution de droit privé, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique. Seule institution spécialisée couvrant les 2 régions linguistiques du canton, La Fondation Emera favorise l'intégration des personnes en situation de handicap domiciliées dans le canton du Valais. Elle offre des prestations de conseil social et de soutien via son Service Social Handicap (SSH). Elle dispose d'autre part de diverses structures d'hébergement, d'ateliers et de centres de jour destinées à des personnes adultes en situation de handicap suite à des troubles psychiques.*